Marchés et solidarités familiales : les trajectoires des jeunes dans une agriculture familiale en cours d'intensification (Guinée Forestière)

Charline Rangé, Augustin Pallière

▶ **To cite this version:**

Charline Rangé, Augustin Pallière. Marchés et solidarités familiales : les trajectoires des jeunes dans une agriculture familiale en cours d'intensification (Guinée Forestière). 2018. hal-01865097

HAL Id: hal-01865097
https://hal.science/hal-01865097

Preprint submitted on 30 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marchés et solidarités familiales : les trajectoires des jeunes dans une agriculture familiale en cours d'intensification (Guinée Forestière)

Réunion du chantier « Structures agraires et accès des jeunes à la terre », Comité Technique Foncier et Développement (CTFD), Paris, 3 juillet 2018.

Charline Rangé & Augustin Palliere (chercheurs associés PRODIG)

1 Introduction

La Guinée Forestière présente le cas intéressant d'une région où les producteurs ont pu tirer partie de la croissance des métropoles (Conakry, Bamako, Abidjan, etc.) et des villes secondaires. On observe notamment ces dernières années un développement rapide de petites plantations de palmiers, d'unités moto-mécanisées d'extraction de l'huile de palme et d'élevages confinés (poules pondeuses, porcs) qui permettent la valorisation des sous-produits de cette industrie villageoise. En amont et en aval de la production, le réseau des pépiniéristes, vendeurs / réparateurs de machines, intermédiaires, transporteurs et même conseillers techniques confère à ce développement local un caractère intégré. Alors que l'économie de plantation basée sur la caféiculture était en crise, du fait de l'instabilité des prix payés aux producteurs et des récoltes, ces filières qui reposent sur des marchés vivriers régionaux semblent offrir des opportunités plus durables. Encore faut-il que ce développement assure l'intégration des nouvelles générations.

En effet, en Guinée Forestière, le développement des plantations s'est traduit par une individualisation et une marchandisation des droits fonciers qui ont modifié en profondeur les modalités d'installation des jeunes ruraux. Dans un contexte de croissance démographique rapide (la population de la région a plus que doublé entre 1984 et 2014), cette tendance facilite-t-elle leur accès aux moyens de production et en particulier à la terre ou, au contraire, les exclut-t-elle des opportunités nouvelles qu'offre le développement des filières vivrières ? Certains auteurs ont montré que l'émergence des marchés fonciers ruraux peut améliorer l'accessibilité au foncier et la sécurité des droits pour les individus qui ne jouissent pas d'une position favorable dans le système coutumier (André and Platteau 1998; Daley 2005). Mais dans d'autres configurations (Li 2014), la marchandisation de la terre peut être à l'origine de l'exclusion d'une part croissante des producteurs. En fonction de la nature des transactions (faire-valoir indirect, cession, mise en gage) et des acteurs en relation des tendances différentes peuvent se dessiner (Lavigne Delville et al. 2017). Notre contribution vise à montrer que pour comprendre le résultat du développement des marchés fonciers sur les modalités d'installation des jeunes ruraux il est essentiel de considérer l'articulation des stratégies individuelles des jeunes et des solidarités familiales dans le contexte de dynamiques agraires spécifiques et en prenant en compte les formes de mobilité, entre villes et campagnes notamment.

On s'intéresse à la préfecture de N'Zérékoré et particulièrement aux campagnes situées autour de la capital régionale. C'est ici que les tendances esquissées plus haut sont exacerbées. La densité de population est relativement forte (100 hab/km² ou plus). Cette région aux confins des territoires nationaux (Libéria, Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Guinée), malgré son isolement du fait de la mauvaise qualité des infrastructures, est un bassin de production important en riz, huile de palme, noix de kola, etc. (Chaléard, Moustier, and Leplaideur 2012) La ville de N'Zérékoré et ses presque 200 000 habitants représente elle-même un gros marché de consommation. Le paysage témoigne de l'intensification des modes d'exploitation du milieu. Les versants sont presque entièrement couverts

de plantations : café associé à la palmeraie sub-spontannée très dense ou palmeraie sélectionnée. La production rizicole s'est presque entièrement déportée dans les bas-fonds qui sont tous exploités très régulièrement. L'habitat est organisé en gros villages de 1000 à 3000 habitants. Dans chacun d'entre eux on compte plusieurs dizaines d'éleveurs de porcs confinés, et plusieurs ateliers de malaxeurs pour l'extraction de l'huile de palme, concasseurs de noix de palmistes et broyeurs d'huile de palme. Chaque village également organise son marché hebdomadaire pour écouler les produits agricoles et se procurer des intrants, en premier lieu du glyphosate très couramment utilisé dans les bas-fonds et les plantations.

La population rurale de cette zone est essentiellement Kpelle, un groupe ethnique qui se partage entre le Libéria et la Guinée. On verra que dans l'histoire récente le régime politique à l'échelle nationale a profondément bouleversé leur organisation sociale. Directement liées à la question de « l'installation » des jeunes deux caractéristiques interdépendantes des sociétés de la région « forestière »[1] méritent d'être soulignées : le mariage comme processus et l'avunculat (la relation oncle et neveu utérin). Le transfert officiel d'une femme au lignage de son époux est sanctionné traditionnellement par la présentation des kolas et des cotonnades. Mais avant et après cette cérémonie, un homme est soumis à des obligations (travail, cadeaux, contribution financière) envers la famille de son épouse. Ce sont ces contributions matrimoniales indéfinies qui lui permettent de revendiquer légitimement des droits sur la progéniture de cette dernière. Un homme « installé » est donc, non seulement un homme « marié », mais un homme qui a des enfants (biologiques ou « adoptés ») en âge de travailler et dont il peut revendiquer des droits sur le travail (présent ou futur). Dans ce long processus, le soutien des aîné(e)s est indispensable. Or les Kpelle forment une société patrilinéaire fortement teintée de bilatéralité : neveu et oncle utérin[2] entretiennent des relations très étroites et ces relations s'étendent par extension cognitive à des lignages, des villages, voir des ethnies. L'avunculat élargit le champ des possibilités pour un individu donné - en particulier pour les hommes - qui peut réactiver des liens de solidarité utiles au nom de sa mère.

Dans ce contexte social et dans cette configuration locale particulière, nous verrons que la marchandisation du foncier s'est accompagnée d'une redéfinition de l'appartenance, synonyme d'émancipation économique rapide pour les uns et d'exclusion des opportunités économiques pour les autres. Ces trajectoires divergentes dépendent de la capacité des individus à mobiliser des solidarités diverses pour sécuriser leurs parcours.

Nos analyses sont basées sur une étude de terrain, en partie financée par le Comité technique foncier et développement[3], et réalisée principalement par un des auteurs de cette communication en 2016 et 2017 à l'échelle de deux villages dans la zone présentée ci-dessus. 88 entretiens approfondis ont été réalisés auprès d'hommes et de femmes de tout âge au sein de mêmes fratries ou de mêmes segments de lignages, ceci afin d'articuler les stratégies individuelles aux stratégies familiales, d'identifier d'éventuelles dynamiques de différenciation internes aux groupes familiaux, et de confronter différents registres d'interprétation d'une même situation. Une recension quasi-systématique (949 enquêtes réalisées à l'aide d'un questionnaire) a par ailleurs permis de quantifier à l'échelle de deux villages les transferts fonciers, marchands ou non.

---

1 Du nom d'une des 4 régions dites « naturelles » qui constituent avec Conakry la République de Guinée.

2 Qui se rapporte à la mère, ici : oncle maternel. Plus loin on parlera de frères utérins : frères issus d'une même mère.

3 Rangé Charline, 2017. *L'autonomisation socio-économique des jeunes ruraux dans un contexte de compétition et de marchandisation foncière. Le cas d'une économie de plantation en Guinée Forestière (pays kpelle)*. Rapport de recherche, Comité technique foncier et développement, 94 p.

2 Individualisation et marchandisation des droits fonciers

Durant la période coloniale (1905-1956), aux lourds prélèvements (travail forcé, impôts, etc.) s'ajoute un système d'exploitation des jeunes hommes par les notables locaux (chefs de canton) à travers le contrôle des droits sur la sexualité des jeunes femmes. Dans ce contexte, les contributions matrimoniales en travail prennent la forme d'un asservissement qui peut durer toute la vie. L'institution de l'initiation joue également un rôle important (Murphy 1980) dans la reproduction de ce système.

La révolution conduite dans les urnes en 1956 par le PDG-RDA de Sékou Touré s'assure sa popularité en abolissant les chefferies. Le programme de démystification lancé en 1959 interdit également les initiations, déstructurant en profondeur et durablement l'ordre politique et social villageois. La politique économique du régime a des conséquences très lourdes sur la trajectoire de la région. Les prélèvements massifs, les contributions obligatoires dans les « coopératives » et la nationalisation des circuits de commercialisation déprime l'économie agricole. En réponse, les jeunes hommes émigrent massivement vers le Libéria et la Côte d'Ivoire. La plupart des migrants entretiennent des relations avec leur village. À la demande de leur mère notamment, ils sont nombreux à épouser une femme originaire de leur localité pour repartir avec de l'autre côté de la frontière. Au village, la culture du riz en abattis-brûlis constitue le mode d'exploitation principal. La palmeraie subspontanée est en accès libre pour les membres de la communauté villageoise. Les revenus gagnés à l'étranger sont éventuellement investis dans la construction d'une maison à N'Zérékoré, mais jamais dans l'activité agricole en Guinée.

Après la mort de Sékou Touré en 1984, la politique économique se libéralise rapidement sous la férule du colonel Lansana Conté. Les prélèvements baissent, les prix relatifs s'améliorent et les producteurs ruraux sont incités à développer les plantations de café. La guerre civile au Libéria (1989-2003), la crise économique en Côte d'Ivoire (puis la guerre civile à partir de 2002) provoquent le retour en masse des guinéens de l'étranger. C'est un véritable choc non seulement démographique mais également social et économique qui est largement à l'origine de la configuration actuelle en Guinée Forestière.

Dans un contexte de prix relatifs élevés du café, l'arrivé des « retournés » dans leur village d'origine provoque une véritable course à la terre. Les pères encouragent leurs fils à étendre leurs plantations. Les conflits au sein des segments de lignage se multiplient. En réponse, puis en anticipation, les producteurs délimitent les domaines fonciers au sein des aires de cultures hérités de la génération précédente. C'est l'individualisation des droits d'usage mais également de transfert et d'aménagement d'abord à l'échelle des groupes de frères utérins puis à l'échelle individuelle. Tandis que les coteaux se couvrent de café, la production rizicole se déporte dans les bas-fonds. Les femmes obtiennent la reconnaissance de droits d'usage sur les parcelles qu'elles exploitent de plus en plus régulièrement.

Cette économie de plantation rentre en crise dans les années 2000 : les prix relatifs du café baissent et surtout sont très instables. Les rendements dans les bas-fonds se détériorent. Le développement des filières vivrières régionales ou nationales, en premier lieu de la filière huile de palme, vient comme une réponse à cette crise. En quelques années, l'accès aux palmiers subspontanés qui, malgré l'individualisation des droits fonciers, était resté libre aux membres de la communauté villageoise, est désormais contrôlé par celui ou ceux qui contrôle(-nt) la terre qui les porte.

Course à la terre - signes d'une baisse des rendements -, multiplication des conflits fonciers, individualisation des droits fonciers et « privatisation des communs », etc. : de nombreux auteurs

analyse cette situation comme celle d'une crise démographique (Bidou and Toure 2002; Rossi 1993). Cette configuration semble illustrer l'approche « évolutionniste » de l'émergence des marchés fonciers ruraux (Platteau 1996). Certes, la population rurale en Guinée Forestière a augmenté rapidement depuis la chute du régime de Sékou Touré (un taux de croissance de l'ordre de 2 % depuis 1984, du même ordre de grandeur que pour le reste de la Guinée). Mais ce sont surtout les villes secondaires de la région qui ont absorbé le « choc démographique », en premier lieu N'Zérékoré (+ 5%). Nous pensons qu'en plus du croît démographique et de la libéralisation de l'économie nationale, l'importation par les « retournés » de nouvelles normes foncières et le resserrement, favorisé par le phénomène migratoire, des solidarités familiales autour des fratries utérines sont des tendances importantes pour expliquer les formes de la marchandisation du foncier en Guinée Forestière. Le développement urbain régional a également contribué à diversifier les parcours de vie et les activités économiques. Les jeunes (hommes et femmes) ont été de plus en plus nombreux à aspirer à un parcours scolaire au-delà de l'école primaire du village à travers le collège, voir le lycée, ou l'apprentissage chez un artisan en ville. On va voir que ces parcours urbains ne sont pas nécessairement antinomiques avec une « installation » en agriculture.

3 Accéder à terre aujourd'hui en Guinée Forestière

L'individualisation des droits d'usage, d'aménager et de d'administrer les terres jusqu'au sein des fratries utérines a modifié en profondeur les modalités d'accès à la terre pour les jeunes producteurs. Auparavant, pour obtenir de son père des droits sur une aire de culture, entamer le processus du mariage était une condition nécessaire et suffisante. Ce n'est plus du tout vrai aujourd'hui.

Cela dépend d'abord de la situation du père. Si ce dernier est encore en activité, on observe un équilibre entre les droits et devoirs qu'il a vis-à-vis de la génération suivante. Un père peut chercher à retarder ou accélérer le partage des terres à ses fils. Pour le retarder, il favorisera son insertion en ville en prenant en charge (partiellement) une formation ou en le plaçant comme apprenti chez un artisan. Il évite aussi alors de mettre ses fils à contribution dans ses propres plantations car revendiquer ses droits sur leur travail s'accompagnerait de devoirs qu'il peut ne pas souhaiter accomplir. On observe, à l'inverse mais suivant la même logique, des pères qui concèdent rapidement des droits d'usage et d'aménagement sur des petites surfaces pour se dégager de toutes responsabilité vis-à-vis d'un dépendant. On observe également des coups de force de la part des fils qui plantent ou aménagent des terres sans l'autorisation de leur père dans l'espoir qu'en impliquant dans le conflit d'autres acteurs, comme leur oncle utérin, ils puissent se voir reconnaître des droits.

Si le père, du fait de son âge ou d'une maladie, cesse son activité ou s'il décède, le partage entre les groupes de frères utérins est aujourd'hui la norme. Quel que soit le nombre d'enfants, chaque groupe utérin se voit reconnaître des droits équivalents sur les coteaux et les plantations et les droits d'usage de chaque femme sur leur parcelle de bas-fond se voient reconnaître.

Quand un homme n'a pas de descendance masculine, il est aujourd'hui courant et légitime que ses filles héritent de ses droits d'usage et d'administration de la terre. Ces évolutions positives pour les femmes, notamment les jeunes femmes, viennent contrebalancer le recul des solidarités lignagères qui prenaient la forme du lévirat, aujourd'hui disparu, ou du retour des femmes dans leur foyer et l'accueil des neveux par leur oncle utérin. L'individualisation des droits fonciers a en effet restreint le cercle des ayants droits potentiels : aujourd'hui les neveux ne peuvent guère espérer obtenir des droits sur les terres de leur oncle. Le partage des terres est même souvent l'occasion d'expulser ces derniers.

Au sein des groupes utérins, les règles du partage (partage des friches en parts égales plus une part pour l'aîné mais non partage des plantations déjà installées) favorisent les aînés des fratries et aboutissent à un déséquilibre dans les dotations foncières. 29 % des jeunes ruraux disposent de droits non soumis à autorisation sur une parcelle de bas-fonds et une plantation de café d'1 ha ou moins. Les « sans terre », qui ne disposent d'aucun droit d'usage, ne représentent que 7 %. La majorité des jeunes ruraux disposent de droits d'usage soumis à autorisation – qu'ils peuvent ne pas pouvoir exercer en pratique, sans droits de plantation ou d'aménagement et d'une petite caféière de moins d'environ 0,5 ha.

L'individualisation des droits à l'échelle des fratries utérines et à l'échelle individuelle ainsi que le déséquilibre des dotations foncières constitue un contexte favorable au développement des transactions foncières marchandes. Ces transactions participent ainsi du renouvellement des formes d'accès au foncier, en particulier de celles des jeunes générations.

Nous avons identifié 144 transactions d'achat-vente de terres, réalisées essentiellement pendant la dernière décennie. Elles concernent surtout des parcelles non plantées en coteaux, pour des petites surfaces (le plus souvent moins d'1 ha, exceptionnellement plus d[e] 2 ha). Les prix (autour de 600 €/ha[4] avec une variabilité importante) équivalent à 2 fois la valeur ajoutée que l'on peut tirer de la culture du riz et de l'exploitation de la palmeraie subspontanée sur la parcelle. Il s'agit de « ventes de détresse » (besoin d'argent pour des soins, pour régler un problème avec la justice, pour solder une dette, etc.) ou de vente visant un projet extra-agricole (départ en ville, parfois à l'étranger, investissement dans un atelier, etc.). Les transactions en faire valoir indirect, concernent essentiellement des parcelles de bas-fonds et des plantations. Les premières sont généralement louées pour une année. Le montant de la location (autour de 50 €/ha) équivaut à environ 15 % de la valeur ajoutée nette dégagée par hectare pour une culture de riz inondé. Les secondes sont mises en gage pour plusieurs années.

Les acheteurs sont pour leur immense majorité des producteurs du village ou d'un des villages voisins qui ne disposent que d'un petit patrimoine foncier. Inversement les cédants sont plutôt mieux dotés en terre. Ainsi, à l'heure actuelle, le marché foncier rural dans les deux villages étudiés a plutôt un effet redistributif sur les dotations foncières.

	0 ha	0 ha< ≤ 1 ha	1 ha< ≤ 3 ha	3 ha< ≤ 5 ha	≥ 5 ha
acheteurs	15%	24%	41%	18%	3%
vendeurs	0%	0%	19%	38%	44%

Étendue des parcelles de coteau sur lesquelles les acheteurs et les vendeurs disposaient de droits d'usage durables avant la cession de la parcelle de coteau (n=67 pour les acheteurs et n=34 pour les vendeurs)

Dans les trajectoires d'installation des jeunes, aussi bien les pères que les fils ont intégré l'existence d'un marché foncier dans l'équilibre des droits et des devoirs qui les lient. La possibilité d'acheter des terres libère les premiers de l'obligation de céder des droits fonciers aux seconds. Généralement les transactions, toujours présentées comme complètes (c'est-à-dire concernant l'ensemble du faisceau de droits) sont peu conflictuelles. Les jeunes qui le peuvent préfère acheter de la terre pour jouir de droits clairement établis dégagés de tout conflit et obligations familiales. Les ventes opérées par les pères sont le plus souvent comprises par ses fils, surtout si ce dernier soutient leur formation.

[4] Pour faciliter la lecture, on indique toutes les valeurs monétaires en euros sachant qu'en 2017 1 € équivalait environ à 10 000 francs guinéens.

4 Des trajectoires d'installation divergentes

Aujourd'hui, être « installé » en pays Kpelle, passer du statut de « jeune » à celui « d'adulte » c'est être autonome économiquement, avoir stabilisé une union matrimoniale et être capable, à son tour, de prendre en charge des dépendants. Avant les bouleversements des années 90, l'autonomisation de nombreux jeunes guinéens de la région de N'Zérékoré est passé par la migration vers les pays voisins. Ceux qui restaient au village travaillaient pour leur père (ou leur oncle) et se voyaient concéder progressivement des droits sur des terres et sur leur travail à mesure qu'ils prenaient eux-mêmes des responsabilités envers des dépendants. Les trajectoires actuelles sont beaucoup plus chaotiques.

Peu désireux de céder des droits fonciers à leurs fils et incapables de le faire pour leurs neveux, les aînés ne peuvent plus revendiquer de droits sur le travail de leurs cadets. Ils peuvent donc jouir de leur force de travail beaucoup plus jeunes que pour les générations précédentes. Corrélativement, un marché pour la force de travail a également émergé dans les zones rurales. Les jeunes effectuent des travaux agricoles (désherbage, récoltes, etc.), de manœuvre (notamment à l'occasion des marchés), ou encore se voient confier la gérance d'une machine (concasseur ou broyeur de palmistes, malaxeur d'huile de palme, etc.). Mais, pour les hommes, c'est surtout la collecte des régimes de palmiers à huile subspontanés (« grimper ») qui représente une source de revenus importantes. Avant la privatisation des palmiers, les jeunes récoltaient des régimes dans tout le terroir villageois qu'ils extrayaient avec leur mère et avec qui ils décidaient de l'allocation du revenu. Depuis, ils se font payer à la pièce par les propriétaires des parcelles pour cette opération. C'est un travail dangereux - les accidents ne sont pas rares - mais relativement rémunérateur : un bon grimpeur peut gagner jusqu'à 10 € par jour (5 fois environ le salaire journalier « de base »), voir plus. « Grimper » est ainsi devenu une activité typiquement dévolue aux jeunes qui cherchent à engranger des revenus pour stabiliser une union matrimoniale, acheter des droits fonciers, financer leur scolarisation ou un investissement. Les jeunes femmes, appuyées par des commerçantes en ville, exercent le commerce du riz et de l'huile ou travaillent dans les petits restaurants.

Ainsi, un jeune couple sans droits fonciers (ou avec des droits fonciers réduits) peut épargner quelques centaines d'euros par an. Tous sont engagés dans des tontines qui organisent leur épargne sur plusieurs années. Avec le capital accumulé, acheter une parcelle de coteau pour la planter n'est qu'un des investissements possibles dans le secteur agricole. Ils peuvent également s'engager dans des activités d'élevage confiné hors-sol, qui, par définition, ne demandent que très peu de surface mais une trésorerie importante ; des activités de transformation dans la filière huile de palme ; ou des activités commerciales (négoce de café, transport en moto de marchandises et/ou de passagers).

Mais les trajectoires des jeunes entre 15 et 30 ans sont surtout caractérisées par leur grande mobilité entre leur village et les villes. La scolarité dans le secondaire (en ville) ou l'apprentissage chez un artisan (mécanicien, charpentier, maçon, etc.) sont devenus très courants pour les jeunes ruraux. La réussite dans cette voie nécessite des soutiens importants et durables. Les aînés se targuent de ce soutien pour justifier de ne pas transférer de droits fonciers à leur fils ou frères cadets. Mais bien souvent, les jeunes collégiens, étudiants ou apprentis sont obligés de travailler à côté pour subvenir à leurs besoins de base ce qui grève leurs chances de succès. Ainsi, cette mobilité est autant souhaitée qu'imposée : souhaitée, car les jeunes ruraux aspirent à décrocher un emploi ou à monter un commerce florissant ; imposée, car c'est souvent privés de droits dans leur village qu'ils cherchent longtemps un avenir en ville.

Pour nombre des jeunes adultes de plus de 30 ans, néanmoins, le décès (ou la maladie) du père ouvre de nouvelles opportunités au village, avec le partage définitif des droits fonciers. Il est synonyme de retour aux activités agricoles.

La mobilité géographique est également associée à une mobilité matrimoniale. Les hommes doivent être capables de soutenir les études de leurs épouses ou de les aider dans leurs activités commerciales. La précarité des revenus auxquels ces jeunes couples ont accès rendent leur unions très instables. Peu sûrs de stabiliser leur union, les jeunes hommes sont moins enclins à faire face aux obligations matrimoniales envers leur belle famille. Alors que la cérémonie des colas et des cotonnades marquait naguère le début du processus du mariage, il en marque désormais le terme : le jeune couple « achète » son autonomie une fois que celle-ci est assurée.

Cette évolution des rapports matrimoniaux implique également des évolutions majeures relatives aux droits *sur* les enfants nés de ces unions précaires. Avant les bouleversements des années 90, suite à un divorce, le point conflictuel était de déterminer qui de la famille du père ou de oncle était légitime pour revendiquer des droits sur les enfants (et sur leur travail présent ou futur). Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse : qui doit prendre en charge les enfants nés des unions instables contractées entre jeunes gens. Bien souvent ils resteront avec leur mère, mais n'auront que peu de chances de se voir transférer des droits chez l'homme avec qui elle contractera à l'avenir une union plus stable. Cette évolution est intimement liée à l'individualisation des droits sur la terre.

Suivant ce panorama, on peut dégager ce qui détermine la différenciation des trajectoires des jeunes ruraux dans leur quête d'autonomie économique et de reconnaissance sociale. Tout d'abord, malgré la diversification des opportunités à la campagne comme en ville, la maîtrise de droits bien établis sur la terre reste un moteur de l'« installation ». Les revenus réguliers issus de l'agriculture peuvent permettre d'assumer des études, une formation ou d'investir dans un commerce en ville. Déléguer des droits d'usage à une femme peut également contribuer à stabiliser une union matrimoniale. Obtenir assez tôt des droits sur la terre de son père suite au partage avec ses frères constitue clairement un atout. Mais, inversement, perdre son père trop tôt, surtout si on est l'aîné d'une fratrie, peut fragiliser l'accès à des droits fonciers bien établis.

La position dans la fratrie est également cruciale dans les trajectoires d'installation. Un aîné bénéficiera de droits fonciers plus importants en compensation des obligations auxquels il doit faire face. Son investissement dans le secteur agricole est plus probable. À l'inverse, les frères cadets, bénéficiant de ce soutien, pourront poursuivre une trajectoire plus « urbaine » à travers des études, le commerce, l'artisanat, etc. Les cas de réussite éclatante ne sont pas légions. Mais les revenus, même faibles, d'une petite activité commerciale ou d'un emploi salarié, seront complémentaires des revenus agricoles en cas de coup dur. Inversement, avoir un frère resté au village permet d'investir dans l'agriculture sans abandonner son activité urbaine. Dans un contexte de forte pression foncière, et dans une logique familiale, la répartition « optimum » n'est pas nécessairement égalitaire. L'accès inégal des différents membres de la fratrie aux ressources foncières et financières peut ainsi résulter d'une stratégie collective visant à gérer la contrainte foncière en diversifiant et en mutualisant les ressources économiques et les lieux de travail et de résidence.

Même si les jeunes hommes ne peuvent guère plus compter sur leur oncle utérin sur le plan foncier, l'institution de l'avunculat reste très prégnante. Ré-activer une relation avec son « oncle » est un atout pour obtenir un coup de main, trouver à employer sa force de travail contre rémunération, ou simplement bénéficier d'un logement. L'oncle ne désigne pas toujours strictement le frère de la mère. La relation tient plus ou moins, en fonction des cas, à du clientélisme.

On l'a expliqué : l'individualisation des droits fonciers pousse les pères et les fils à se dégager mutuellement assez rapidement de leurs devoirs réciproques. Mais la solidarité inter-générationnelle tend à se recentrer sur le groupe utérin : la mère et la fratrie utérine. Les trajectoires d'installation des jeunes ruraux sont marquées par une grande précarité. Un coup dur (maladie, accident, problème avec la justice, etc.) peut ruiner des années d'accumulation laborieuse si l'on ne dispose pas des soutiens pour faire face. De ce point de vue la situation des nombreux enfants nés des unions instables entre jeunes gens, situation qui résulte de l'évolution brutale des rapports matrimoniaux et intergénérationnels, est préoccupante pour l'avenir. Sans personne ne se reconnaissant d'obligations envers eux, ils pourraient devenir les véritables exclus du développement agricole de la région.

5 Bibliographie

André C. and Platteau J., 1998, Land Relations under Unbearable Stress: Rwanda Caught in the Malthusian Trap, *Journal of Economic Behaviour and Organisation*, 34, 1, pp. 1-47.

Bidou J.E. et Gbéré Toure J., 2002. Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 217, pp. 119-138

Chaléard J., Moustier P. & Leplaideur A., 2002. L'approvisionnement vivrier des villes en Guinée : entre fragilité et dynamisme, *Autrepart*, 23, 3, pp. 5-23.

Daley E., 2005. Land and Social Change in a Tanzanian Village 1: Kinyanambo, 1920s-1990, *Journal of Agrarian Change* 5, 3, pp. 64-404.

Lavigne Delville Ph., Colin J.Ph., Ka Ibrahima, Merlet M., 2017. Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation. UEMOA, IPAR.

Li T.M. , 2014. *Land's End: Capitalist Relations on an Indigenous Frontier*. Durham : Duke University Press, 248 pp.

Murphy W.P., 1980. Secret Knowledge as Property and Power in Kpelle Society: Elders versus Youth, *Africa* 50, 2, pp.193-207.

Platteau J.P., 1996. The evolutionary theory of land rights as applied to Sub-Saharan Africa: A critical assessment. *Development and change,* 27, pp. 29-86.

Rossi G., 1993. Evolution politique, démographique et dynamique de l'environnement en Guinée forestière*, Les Cahiers d'Outre-Mer*, 46, 183, pp. 253-272.